



# UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

## **Observations de l'UNHCR à l'occasion de la Première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les migrations Algarve, 18-19 novembre 2007**

Les migrations internationales continuent d'augmenter en ampleur et en complexité. Parmi les personnes qui migrent, l'on compte des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de protection internationale – des personnes relevant du mandat distinct de l'UNHCR. Le régime de protection internationale des réfugiés se base sur la reconnaissance des droits spécifiques et des besoins des réfugiés par la communauté internationale, ainsi que des obligations concomitantes des Etats, dont le non-refoulement des réfugiés vers des pays où leur sécurité ou leur liberté seraient menacées. L'UNHCR exhorte la Réunion ministérielle, dans le cadre de ses discussions élargies sur les migrations, à réaffirmer son engagement sur ces principes importants, comme cela avait été le cas lors des Conférences de Rabat (juillet 2006) et de Tripoli (novembre 2006).

**Les approches globales des migrations doivent englober les responsabilités liées à la protection internationale.** L'UNHCR presse la Réunion ministérielle de reconnaître que la gestion des migrations doit prendre en compte les obligations de protection internationale des réfugiés, y compris l'importance d'identifier les personnes qui ont besoin d'une protection internationale et de déterminer des solutions appropriées à leur égard. Il est nécessaire de traiter les causes fondamentales des flux de réfugiés pour que le rapatriement volontaire puisse avoir lieu. En outre, une plus grande participation des Etats Membres de l'UE dans la réinstallation des réfugiés constituerait un signal fort de solidarité internationale, ainsi qu'une contribution à des solutions durables.

**Les mesures visant à freiner les migrations irrégulières ne doivent pas empêcher les réfugiés d'avoir accès à une protection internationale.** Alors que les réfugiés et les demandeurs d'asile ne représentent qu'un petit pourcentage des mouvements de personnes à travers le monde, ils voyagent souvent avec des personnes dont les raisons de quitter leur pays ne sont pas liées à la protection. L'UNHCR demande instamment à la Réunion ministérielle d'affirmer que les mesures prises pour freiner les migrations irrégulières, que ce soit par voies terrestre, maritime ou aérienne, ne doivent pas empêcher les personnes ayant besoin d'une protection internationale d'accéder au territoire et à la procédure d'asile des pays où elles pourraient bénéficier de cette protection. De plus, l'UNHCR presse les Etats de reconnaître que les réfugiés et les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables au trafic d'êtres humains, et de développer des mesures spécifiques pour protéger les victimes de ces trafics, particulièrement les femmes et les enfants.

**Lorsqu'on leur en donne la possibilité, les réfugiés peuvent être agents de développement.** Les flux de réfugiés sont souvent perçus comme ayant des conséquences néfastes sur le développement des pays et des communautés d'accueil. Toutefois, les réfugiés peuvent aussi se révéler être des agents de développement, si on leur donne la possibilité d'utiliser leurs compétences et leurs capacités productives. L'UNHCR encourage les pays participant à la Réunion ministérielle à permettre aux réfugiés de vivre en menant des activités productives. En outre, il est de plus en plus évident que les réfugiés, particulièrement ceux qui vivent dans les pays industrialisés, transfèrent des sommes importantes aux membres de leurs familles et de leurs communautés, tant dans les pays d'origine que dans d'autres pays. Réduire les coûts des transactions de ces versements profiterait également aux réfugiés et à leurs familles et communautés d'origine.

**Soutenir l'intégration des réfugiés peut optimiser l'impact des migrations sur le développement et promouvoir la cohésion sociale.** Les réfugiés sont victimes du racisme et de la xénophobie dans plusieurs endroits du monde et risquent souvent d'être marginalisés au sein de la société et de l'économie. L'UNHCR encourage la Réunion ministérielle à réaffirmer la nécessité de s'opposer à toute forme d'intolérance et d'exclusion, et de prendre des mesures actives visant à promouvoir la participation socio-économique des ressortissants étrangers, y inclus les réfugiés. L'UNHCR presse les Etats participant à cette réunion de permettre l'accès des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale au marché du travail, et de prendre les mesures nécessaires pour évaluer et reconnaître leurs qualifications. Les réfugiés sont souvent séparés des membres de leur famille, un facteur qui empêche souvent leur intégration. L'UNHCR demande aux pays d'asile de faciliter la réunification familiale des réfugiés.

UNHCR Genève  
14 novembre 2007